

20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0474.800.251	P.	U.	D.	A 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **Business Solutions Builders International**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue Athéna**

N°: **2**

Code postal: **1348**

Commune: **Louvain-la-Neuve**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Nivelles**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0474.800.251

DATE **15/12/2003** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

18/05/2009

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2008

au

31/12/2008

Exercice précédent du

1/04/2007

au

31/12/2007

Les montants relatifs à l'exercice précédent / non ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

VAN STEENWINKEL Marc Profession : Ingénieur civil

Rue Louis Ernotte 50 , 1170 Bruxelles 17, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 31/03/2013

MARTIN Jean Profession : Ingénieur Civil

Rue des Fusillés 55 , 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 31/03/2013

ISAAC Michel Profession : Ingénieur Civil

Rue du Vénérable 1 , 1320 Beauvechain, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 31/03/2013

DE MEULENAERE Pierre

Rue des Couteliers 24 , 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 31/03/2013

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **16**
 objet: 5.1.2, 5.2.2, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.9, 6, 8, 9

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

WERBROUCK Vincent

Rue de la Petite Cense 13 , 1360 Perwez, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 31/03/2013

DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises SCivPRL SPRL 0458.736.952

Avenue E. Van Becelaere 27 , boîte A, 1170 Bruxelles 17, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00288

Mandat : 21/02/2008- 19/05/2010

Représenté par:

DE RIDDER Michaël

Rue Ramelot 6 , 1428 Lillois-Witterzée, Belgique

Numéro de membre : A01908

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>16.998.656,82</u>	<u>16.251.417,00</u>
Frais d'établissement		20	451.819,20	
Immobilisations incorporelles 5.1.1		21	235.395,12	
Immobilisations corporelles 5.1.2		22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières 5.1.3/ 5.2.1		28	16.311.442,50	16.251.417,00
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>6.441.534,08</u>	<u>680.309,95</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.393.605,16	674.293,19
Créances commerciales		40	1.742.810,78	24.200,00
Autres créances		41	2.650.794,38	650.093,19
Placements de trésorerie 5.2.1		50/53	1.000.000,00	
Valeurs disponibles		54/58	1.030.664,44	1.919,88
Comptes de régularisation		490/1	17.264,48	4.096,88
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>23.440.190,90</u>	<u>16.931.726,95</u>

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	155.366,25	-30.767,99
Chiffre d'affaires *		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers *		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.6	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	53.273,20	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/7		
Autres charges d'exploitation		640/8	877,50	852,50
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>101.215,55</u>	<u>-31.620,49</u>
Produits financiers	5.6	75	112.082,33	40.494,69
Charges financières	5.6	65	12.715,64	66,06
Bénéfice (Perte) courant avant impôts (+)/(-)		9902	<u>200.582,24</u>	<u>8.808,14</u>
Produits exceptionnels		76	60.025,50	294.548,20
Charges exceptionnelles		66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	<u>260.607,74</u>	<u>303.356,34</u>
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	30.437,57	-23,30
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>230.170,17</u>	<u>303.379,64</u>
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	<u>230.170,17</u>	<u>303.379,64</u>

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	10.516.815,82	10.502.140,63
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	230.170,17	303.379,64
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent.....(+)/(-)	14P	10.286.645,65	10.198.760,99
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2	11.509,49	15.168,98
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	11.509,49	15.168,98
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	9.907.796,97	10.286.645,65
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	597.509,36	200.326,00
Rémunération du capital	694	597.509,36	200.326,00
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8029	242.859,27	
8039		
8049		
8059	242.859,27	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8079	7.464,15	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	7.464,15	
(21)	<u>235.395,12</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxx	16.619.628,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	16.619.628,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxx	368.211,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485	60.025,50	
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	308.185,50	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	16.311.442,50	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Business Solutions Buiders Belgium SA Avenue Athéna 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0456.861.783 Nominatives	747	99,60	0,00	31/12/2008	EUR	1.284.490	-56.342
Business Solutions Builders Luxembourg SA Rue des Mérovingiens 7a 8070 Bertrange Luxembourg 19962214 Nominatives	2497	99,88	0,00	31/12/2008	EUR	1.470.228	833.674
Business Solutions Builders France SA Rue de la Pépinière 24/26 75008 Paris France Nominatives	69464	99,95	0,00	31/12/2008	EUR	75.080	36.566

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	6.398.918,80
(100)	10.861.992,32	

Modifications au cours de l'exercice
 Augmentation de capital
 Incorporation de la prime d'émission
 Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Actions nominatives

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.586.023,34	423.862
	2.877.050,18	
	10.861.992,32	2.133.962

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 Montant des emprunts convertibles en cours.....
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES, LES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRE(S)

ENTREPRISES LIEES

Créances sur les entreprises liées
 Garanties constituées en leur faveur
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	4.210.801,82
9294	
9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES	
9500	
9501	
9502	

Créances sur les personnes précitées
 Taux et durée des créances
 Garanties constituées en leur faveur
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

REGLES D'EVALUATION

BSB International
Règles d'évaluation - coordination au 31 décembre 2008

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont portés à l'actif du bilan à leur valeur comptable nette, à savoir la différence entre la valeur d'acquisition et les amortissements actés.

Les frais d'établissement comprennent tant les frais d'augmentation de capital que les frais d'introduction en bourse.

Les frais d'introduction en bourse comprennent tous les frais spécifiquement encourus pour cette introduction, à savoir notamment les honoraires du Listing Sponsor, les honoraires d'avocat pour la due diligence, les frais d'agents de change, les honoraires de notaire pour les différents actes, les frais d'impression, de publication et de publicité, les frais facturés par Euronext, les frais facturés par le Commission Bancaire, Financière et des Assurances, les honoraires d'expert comptable pour la consolidation et de réviseur pour la certification des exercices sociaux antérieurs à celui au cours duquel l'introduction en bourse aura lieu, ainsi que les honoraires de réviseur pour la certification du business plan.

Les frais d'établissements sont amortis en application de la méthode des amortissements linéaires calculés au taux annuel de 20%. Toutefois, ils peuvent être inclus directement dans les résultats.

L'amortissement des frais d'introduction en bourse débute le jour de l'introduction.

2. Immobilisations incorporelles

2.1. Recherche et développement

Le conseil d'administration peut décider d'inscrire à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations incorporelles la réalisation ou la modification de certaines fonctions des logiciels édités par la société.

Ces immobilisations incorporelles sont valorisées à leur prix de revient et sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés au taux annuel de 20%.

2.2. Système informatique de gestion

Le conseil d'administration peut décider d'inscrire à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations incorporelles les frais encourus pour l'acquisition de licences d'utilisation de logiciels ainsi que pour la mise en œuvre de ces logiciels dans la société afin qu'elle dispose du système informatique nécessaire à sa gestion.

Ces immobilisations incorporelles sont valorisées à leur prix de revient et sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés au taux annuel de 20%.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés aux taux annuels suivants :

- Mobilier de bureau
 - o Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2005 : 20%
 - o À partir de l'exercice clos le 31 décembre 2006 : 10%
- Matériel de bureau : 33,33%
- Matériel informatique : 33,33%
- Matériel de télécommunication : 33,33%
- Constructions en cours : 20%

4. Immobilisations financières

Les participations dans les entreprises liées, dans les entreprises avec un lien de participation et les actions et parts sont valorisées à la valeur d'acquisition ou de souscription. Elles font individuellement l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives d'avenir de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Les cautionnements versés en numéraires et les autres créances enregistrées dans la rubrique des immobilisations financières sont valorisés à la valeur nominale. Les créances, y compris les titres à revenu fixe et les cautionnements font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

REGLES D'EVALUATION

Le poste " créances à un an au plus " de l'actif du bilan comprend notamment les comptabilisations en factures à établir dont il est question au point " revenus des prestations ".

6. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

7. Comptes de régularisation de l'actif

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les revenus acquis.

8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles ou des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Les provisions pour impôts représentent la charge fiscale pouvant résulter de la rectification de la base imposable ou du calcul d'impôts.

9. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

10. Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les revenus à reporter.

11. Postes du bilan en devises étrangères

A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Tous les postes du passif exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

12. Revenus des prestations

- Contrats en régie

Les commandes en cours d'exécution relatives aux contrats en régie sont valorisées au prix de facturation stipulé par les contrats et comptabilisées en chiffre d'affaires, compte tenu du degré d'avancement.

- Contrats au forfait

La production réalisée par les intervenants sur les projets réalisés dans le cadre de contrats au forfait est comptabilisée en chiffre d'affaires. Pour la constatation du chiffre d'affaires, chaque intervenant est valorisé à un taux journalier propre à sa qualification.

Seules les prestations pouvant valablement donner lieu à une facturation au client sont reconnues en chiffre d'affaires.

L'excédent de la production réalisée par rapport à la facturation est constaté en chiffre d'affaires sur base de la facturation émise à la date de clôture et est comptabilisé en factures à établir sous le poste " créances à un an au plus " de l'actif du bilan.

Lorsque la facturation émise dépasse la production réalisée et méritée, l'excédent est comptabilisé en produit à reporter sous le poste " comptes de régularisation " du passif du bilan.

13. Revenus des ventes de licences

REGLES D'EVALUATION

Le montant d'une vente de licences est comptabilisé en chiffre d'affaires lors de la réception de la commande du client.

14. Revenus des contrats annuels de maintenance

Le montant facturé pour un contrat annuel de maintenance est comptabilisé en chiffre d'affaires au prorata de la période restant à courir pendant l'exercice. La différence entre le montant facturé et le montant comptabilisé en chiffre d'affaires de l'exercice, soit le prorata du montant facturé relatif à la période résiduelle à courir durant l'exercice suivant, est comptabilisé en produit à reporter sous le poste " comptes de régularisation " du passif du bilan.